

Forum International sur la régulation des réseaux sociaux (Yaoundé, Hilton Hôtel du 08 au 09 novembre 2023)

RAPPORT GENERAL

A l'initiative du Conseil National de la Communication du Cameroun (CNC), un Forum International sur la régulation des réseaux sociaux s'est tenu du 08 au 09 novembre 2023 à l'hôtel Hilton de Yaoundé, sous le thème « **La problématique de la régulation des réseaux sociaux : les modalités d'une collaboration entre les régulateurs africains des médias et les plateformes numériques** ».

Placé sous le Très Haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Cameroun, ce Forum qui s'inscrit dans le cadre du plan d'action du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), a connu la participation de représentants des instances africaines de régulation des médias et des plateformes numériques.

Les travaux de cette rencontre se sont déroulés en trois (03) phases :

Premièrement, la cérémonie d'ouverture ;

Deuxièmement, les ateliers ;

Troisièmement, la cérémonie de clôture.

La cérémonie officielle d'ouverture a été ponctuée par trois (03) interventions :

- L'allocution de Monsieur Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, Président du CNC du Cameroun, Président en exercice de la PRAC ;
- L'intervention de Madame LATIFA AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc, Présidente en exercice du RIARC ;
- Le discours d'ouverture de Monsieur René Emmanuel SADI, Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, représentant de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Prenant la parole en premier, Monsieur Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU a tout d'abord souhaité la bienvenue à l'ensemble des experts et des participants, venus contribuer à une réflexion commune en vue des mécanismes visant à éradiquer les méfaits de l'évolution technologique et des effets pervers de l'usage des réseaux sociaux. Il a ensuite exprimé la gratitude du CNC aux autorités camerounaises, principalement au Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, qui a bien voulu accorder son très haut patronage à cette initiative ainsi qu'au Premier Ministre Chef du Gouvernement, pour son accompagnement à l'organisation des présentes assises.

Dans le même ordre d'idées, le Président du CNC a remercié ses pairs du RIARC qui ont bien voulu faire le déplacement de Yaoundé, malgré leurs agendas surchargés.

S'agissant de l'intérêt de ce Forum, il a axé son intervention sur la mutation considérable qu'a connue la communication depuis un certain temps à la faveur de la migration de l'analogique au numérique, couplée au phénomène de la convergence des technologies, ayant conduit à la libéralisation et à la prolifération des ondes hertziennes.

Face à cette situation, Monsieur Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU a évoqué la nécessité pour les États de s'accorder, dans le but de trouver des stratégies communes de régulation en intégrant l'idée que la réponse à la question de l'impact des réseaux sociaux sur le fonctionnement de la société mondiale adresse une problématique commune, qui ne peut être résolue qu'à travers une stratégie d'ensemble.

En outre, le Président du CNC a exprimé le vœu que ce cadre de réflexion pose sans complaisance un diagnostic général des réseaux sociaux, et qu'il esquisse, en collaboration avec les plateformes numériques, des recommandations qui contribueront à la mise en œuvre des moyens d'encadrement de ces nouveaux médias de 5^{ème} génération.

Intervenant à la suite du Président du CNC, Madame LATIFA AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc et Présidente en exercice du RIARC a fait part de son appréciation pour cette thématique qui relève d'une actualité particulière.

La Présidente de la HACA du Maroc a ensuite fait remarquer que l'environnement médiatique mondial en général et africain en particulier offre d'immenses opportunités d'initiatives, de créations et des savoirs ; tout en relevant que ce même environnement peut également être vecteur de dérives et de perversités.

Compte tenu de ce qui précède, les régulateurs doivent dialoguer avec les plateformes numériques en vue de la construction d'un espace public numérique ouvert, transparent, pluraliste et éthique, propice à l'émergence du bon ordre public.

L'intervenante a fait mention de la nécessité d'une plus large représentation des plateformes numériques dans les divers États africains en vue d'une couverture rationnelle du continent, essentielle à l'instauration d'un dialogue permanent entre les régulateurs des médias et les plateformes numériques.

A la suite de ce qui précède, la Présidente en exercice du RIARC a rappelé que plusieurs rencontres se sont déjà tenues autour de cette problématique centrale sous l'égide du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication, notamment au Maroc, en Côte d'Ivoire et présentement au Cameroun.

La Présidente de la HACA du Maroc, dans sa posture d'experte en la matière, a rappelé que la question de la régulation des réseaux sociaux a également été adressée au niveau de l'UNESCO dans le cadre d'une consultation mondiale qui vient d'aboutir à la publication de *guide-lignes*, éléments de travail susceptibles d'aider en vue de solutions pour l'encadrement des réseaux sociaux.

Pour conclure son propos, la Présidente en exercice du RIARC, dans son souci de construction d'un modèle africain de régulation, a :

Premièrement, milité pour la garantie de l'intérêt général dans l'espace public médiatique, qui ne saurait être abandonné à la loi des intérêts économiques des plateformes numériques.

Deuxièmement, appelé l'attention des acteurs et des actants de l'écosystème communicationnel numérique à l'intérêt d'une régulation qui protège contre les risques et les dérives, sans compromettre le sacro-saint principe de la liberté.

Prenant la parole à la suite de ces deux premiers intervenants pour l'ouverture des travaux du forum, le Ministre de la Communication, représentant du Premier Ministre Chef du Gouvernement, a d'abord souhaité la bienvenue aux délégations des pays et aux experts de haut niveau venus donner une connotation internationale à cette rencontre.

Le porte-parole du Gouvernement camerounais a apprécié le choix de Yaoundé au Cameroun pour la tenue de ces assises, et souhaité à toutes les délégations, au nom du Premier Ministre Chef du gouvernement, un agréable séjour au Cameroun, terre d'hospitalité et Afrique en miniature.

Pour le Ministre de la Communication, Monsieur René Emmanuel SADI, le thème retenu pour ce forum revêt une importance singulière au regard des transformations digitales de la société de l'économie numérique et du cyber espace, animé par les réseaux sociaux.

Selon Monsieur René Emmanuel SADI, les réseaux sociaux, vus sur un angle positif, présentent de nombreux avantages pour un accès diversifié à l'information, la promotion des savoirs et des savoir-faire. Mais au-delà de cette vocation puriste, les réseaux sociaux propagent malencontreusement des contenus distillant la désinformation, la diffamation, l'injure, les appels à sédition, les discours de haine, l'hostilité contre la Patrie, ou tout autre contenu illicite, nocif, conflictogène et préjudiciable.

Ce côté sombre qui charrie des outils de dérèglement et d'aliénation sociale et dont les conséquences sont néfastes pour le bon ordre social interpelle les pouvoirs publics et les régulateurs des médias.

Sur ce fondement, le représentant du Premier Ministre Chef du Gouvernement a appelé les régulateurs des médias et les plateformes numériques à mutualiser leurs efforts, en vue des solutions concertées d'encadrement et de corégulation, pour faire face au péril cybernétique.

Au terme de ce propos, le Ministre de la Communication, représentant du Premier Ministre Chef du Gouvernement a déclaré ouvert les travaux du forum international sur la régulation des réseaux sociaux des 08 et 09 novembre 2023 à Yaoundé.

Après cette phase d'ouverture, les travaux se sont poursuivis en ateliers.

La journée du 08 novembre a déroulé deux ateliers distincts :

L'atelier numéro 1 portant sur le thème « Gestion des politiques des contenus des plateformes numériques internationales », a été modéré par Monsieur Germain NGOYO MOUSSAVOU, Président de la HAC du Gabon, avec pour seul panéliste le représentant de la plateforme numérique META.

Le panéliste a entamé son propos en rappelant que l'objectif de META est de prioriser la liberté d'expression par un usage responsable des réseaux sociaux. Il a ensuite précisé que pour cette finalité, META couvre toute la zone Afrique avec des représentations situées dans quelques États, dans le but de faciliter une concertation régulière avec les dirigeants et les régulateurs publics.

Parlant de la gestion des contenus de META, il a affirmé que cette plateforme a institué des standards des communautés, qui sont des règles établies pour définir ce qui est permis par rapport au proscrit. Comme moyens techniques de fonctionnement, ces standards de communautés utilisent notamment le signalement, l'analyse des contenus, ou les rapports des partenaires privés ou institutionnels, en vue de mesures d'encadrement nécessaires.

Évoquant la question de la désinformation, propagation consciente d'une fausse information, le représentant de META a distingué cette dernière de la mésinformation, information fautive ou inexacte. Au delà de cette clarification sémantique, il a fait part de ce que ces deux dérives se gèrent à travers trois approches :

- La suppression des contenus ;
- La réduction de la propagation des contenus ;
- L'information des utilisateurs sur la nature des contenus.

Il a également fait mention de la méthode de vérification des faits par META à travers des *fact-checkers*, qui sont des vérificateurs internationaux de faits certifiés et soumis à l'exigence méthodologique de l'impartialité, de la transparence et de l'honnêteté.

Le deuxième atelier de ce premier jour des travaux a porté sur les « Mesures de prévention et de lutte contre la désinformation et le discours de haine dans les réseaux sociaux ».

Présidé par Monsieur BABACAR DIAGNE, Président du CNRA du Sénégal et Vice-président en exercice du REFRAM, cet atelier a eu pour panélistes Madame LATIFA AKHARBACH, le représentant de Defy Hate Now et la représentante d'EDUK MEDIA.

Intervenant en premier lieu, Madame LATIFA AKHARBACH a bien voulu partager quelques réflexions sur le phénomène et l'envergure de la désinformation et du discours de haine dans un contexte de mondialisation techno-économique.

A cet effet, elle a, de manière succincte, évoqué un certain nombre de constats découlant de la sève de son expertise internationale:

Premièrement, la désinformation est partie prenante de l'éco-système de la communication.

Deuxièmement, le numérique favorise l'amplification de la désinformation de masse, en positionnant internet comme une sorte d'autoroute de la désinformation.

Troisièmement, l'usage de l'intelligence artificielle offre des possibilités infinies de manifestation de la désinformation.

Quatrièmement, la régulation indépendante et éthique des contenus médiatiques contribue à l'ancrage des pratiques d'auto régulation.

La panéliste a ensuite esquissé une typologie non exhaustive des protagonistes de la lutte contre la désinformation; à savoir les plateformes numériques, les régulateurs des médias, les autorités publiques, les cyber usagers.

Intervenant en deuxième position, le représentant de Defy Hate Now a indiqué deux mesures de lutte contre la désinformation et le discours de haine dans les réseaux sociaux. Il s'agit de la prévention et des contre-mesures.

La prévention se fonde sur l'idée que ce qui se passe en ligne se conçoit hors-ligne. De fait, pour éviter la diffusion en ligne des contenus illicites, les plateformes numériques, les régulateurs et les médias doivent, par leurs actions et mesures appropriées, prévenir à temps la diffusion de ces contenus indésirables.

Les contre-mesures évoquées par le représentant de Defy Hate Now sont de trois ordres:

- Les alertes précoces qui nécessitent des réponses adéquates;
- Les politiques publiques de lutte contre la désinformation et le discours de haine;
- Les campagnes préventives.

Pour sa part, la représentante d'EDUK MEDIA, association ayant pour mission l'éducation aux médias, a globalement rappelé la nécessité et l'importance de cette solution, qui vise à capaciter les cyber citoyens en leur donnant des armes techniques pour pouvoir décrypter les méandres de l'environnement médiatique virtuel, en développant leur esprit critique et leur sens de la responsabilité, en vue de l'émergence d'une génération d'internautes responsables.

La journée du 09 novembre 2023 a débuté par l'atelier numéro 3 consacré aux « Modalités de collaboration entre les plateformes numériques et les régulateurs des médias pour une approche concertée de la régulation des réseaux sociaux : Partage d'expériences ».

Cet atelier qui a été modéré par Monsieur ABDERAMANE BARKA, Président de la HAMA du Tchad, a eu pour panéliste une experte représentant l'ICASA d'Afrique du Sud, une représentante de la NBC du Nigéria et le Président de la HACA de Côte d'Ivoire.

Intervenant en premier, la représentante de l'ICASA d'Afrique du Sud a mentionné, à travers une pointe d'humour, le caractère incontournable et irradiant des réseaux sociaux, en supposant qu'il serait plus effrayant pour un citoyen de la planète cybernétique de

subir une coupure d'internet que d'être surpris par une espèce animale dangereuse.

Elle a poursuivi son propos en indiquant que l'utilisation des réseaux sociaux est croissante en Afrique, mais que les cadres législatifs et réglementaires ne s'adaptent pas systématiquement à cette mouvance ; toute chose qui justifie les problématiques de régulation.

A ce sujet, la représentante de MMA AFRIQUE DU SUD s'est empressée de soutenir que l'objectif n'est pas de bloquer les plateformes numériques qui abritent les réseaux sociaux, mais de veiller au respect du bon ordre social. Pour cela, elle a évoqué une approche de régulation des contenus en ligne, assise sur deux questions liminaires :

- Quels sont les droits à protéger ?
- Quelles sont les limites de ces droits ?

A la suite de ce questionnement préalable, son intervention s'est structurée sur trois nouvelles interrogations, par rapport auxquelles elle a évoqué des réponses succinctes.

Premièrement, pourquoi réguler ? Réponse : Pour conjuguer la liberté d'expression et l'éthique.

Deuxièmement, qu'est ce que l'on veut réguler ? Réponse : les contenus illicites des réseaux sociaux.

Troisièmement, quel modèle faut-il adopter pour réguler ? Sur cette dernière question, elle s'est appuyée sur l'exemple de l'Union Européenne, pour conclure que les approches étatiques individuelles sont moins porteuses que les stratégies régionales ou sous régionales d'ensemble, pour une réponse groupée pertinente à une problématique commune.

A la suite de cette première intervention, la représentante de la NBC du Nigéria a pris la parole en soutenant que la réflexion autour des modalités de collaboration entre les plateformes numériques et les régulateurs des médias pourrait, comme dans le contexte du Nigéria, prendre en compte la nécessaire affirmation de la liberté d'expression, conjugée avec les autres droits fondamentaux de la personne humaine, non pas toujours tel que définis au niveau des conventions internationales, mais en tenant compte des lois, des us et coutumes de nos Etats africains. Une telle considération doit encadrer la liberté d'expression en définissant son champ opératoire par rapport à son contexte géographique.

D'autre part, en partant du principe que la liberté d'expression s'adosse sur son corolaire indispensable qu'est la responsabilité, les autorités publiques du Nigéria ont amené les représentants locaux des plateformes à se faire identifier pour une collaboration pratique permettant de connaître à qui demander des comptes en cas de besoin.

Toutefois, cette démarche pratique ne faisant pas encore l'objet d'une consécration législative précise en terme de sanction applicable en cas de faute commise via les réseaux sociaux, le régulateur nigérian des médias, en attendant la révision de la législation en vigueur, a mis en œuvre des dispositions concrètes en s'inspirant de la pratique de certains Etats de l'Afrique de l'Ouest, pour la mise en œuvre de mesures pratiques de régulation allant au-delà des standards internationaux fixés par les plateformes numériques, pour s'appuyer sur les réalités contextuelles et culturelles du

pays.

Le troisième intervenant de ce panel a été le Président de la HACA de Côte d'Ivoire dont l'intervention a porté sur trois points.

Dans un premier temps, il a évoqué quelques statistiques sur l'ancrage des réseaux sociaux en Côte d'Ivoire, en mentionnant notamment un taux de pénétration internet de 0,7% de la population ; un taux de pénétration internet mobile de 89,8%, et un nombre d'utilisateurs des réseaux sociaux de 5,10 millions d'habitants, soit 17,9% de la population.

Deuxièmement, parlant des dispositions prises par la Côte d'Ivoire, il a précisé que l'objectif n'est pas de réguler les réseaux sociaux, mais les contenus audiovisuels diffusés via ses réseaux sociaux. A cet effet, il a évoqué l'adaptation du cadre juridique de son pays à travers la loi du 20 décembre 2022 sur le régime juridique de la communication audiovisuelle, qui a retenu que tout blogueur, activiste ou influenceur regroupant plus de 25.000 abonnés en ligne n'est plus considéré comme agissant dans le cadre d'une communication privée, mais comme un acteur d'une communication de masse, soumis de ce fait aux dispositions législatives y afférentes.

Troisièmement, sur la coopération entre la HACA de Côte d'Ivoire et les plateformes numériques, le Président de la HACA a mentionné des rencontres institutionnelles avec META et Google, qui ont conduit à la mise au point des moyens de limitation de certaines dérives et de protection du public contre les contenus illicites.

Dans le cadre de cette même collaboration, la HACA de Côte d'Ivoire a consenti que les plateformes numériques se soumettent à un régime de déclaration, plutôt que d'autorisation tel que prévu par la loi en vigueur, le but recherché étant en tout état de cause que ces différentes plateformes se conforment à un processus d'enregistrement, pour une collaboration pratique.

Dans le même esprit, la HACA de Côte d'Ivoire, en collaboration avec les susdites plateformes, a milité pour la mise en place d'un canal direct de signalement, ainsi que d'un délai de traitement des contenus illicites de 48 heures maximum, ou en tout cas « sans retard indu ».

Une autre mesure concertée a abouti à la nécessité du paiement par les plateformes numériques d'une redevance ou d'une taxe annuelle, contributive au développement de l'audiovisuel.

En fin de compte, le Président de la HACA de Côte d'Ivoire a évoqué trois derniers points de collaboration envisagés avec les plateformes numériques, à savoir :

- L'alphabétisation numérique dans les écoles ;
- La formation des journalistes ;
- L'accès à une application spécifique permettant de connaître et d'analyser les tendances des contenus en ligne.

Fait à Yaoundé, le 09 novembre 2023